

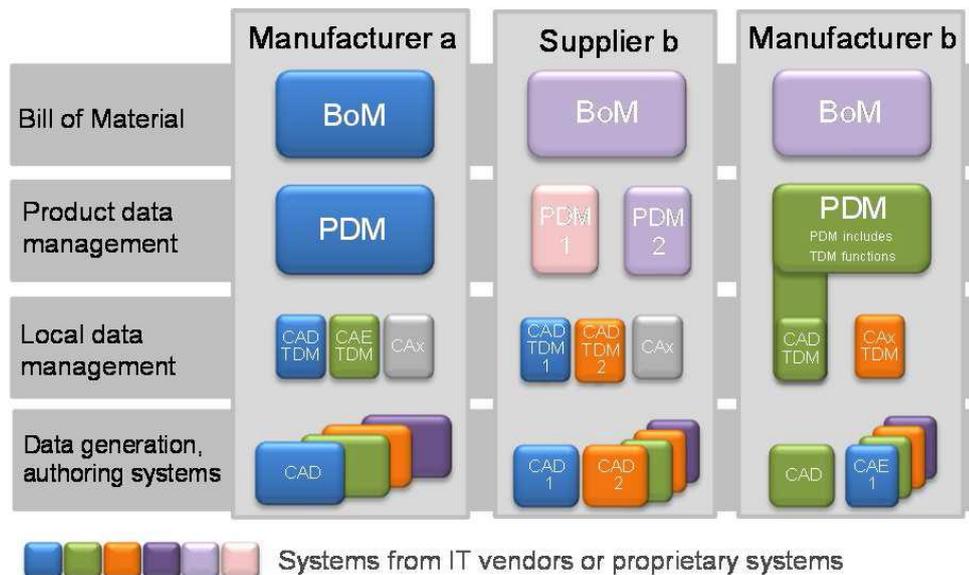
"CODE OF PLM OPENNESS" (CPO)

Il est indispensable que les outils PLM :

- disposent de fonctionnalités permettant aisément de réaliser des connexions avec d'autres systèmes hétérogènes.
- reposent sur des standards ou des conventions préétablies, tant dans le stockage des données que dans leurs transports et échanges.

CONTEXTE

Le CPO (Code for PLM Openness) donne une définition consensuelle de ce que l'on entend par l'ouverture d'une solution PLM, ainsi que des critères de mesure associés.



Ces travaux sont menés conjointement, au sein de l'association ProSTEP-iVip en Allemagne, par des industriels, des prestataires de services et des éditeurs de logiciels :

- Des industriels parmi lesquels : Airbus, BMW, Continental, Ford, Schaeffler, Toyota Motor Corporation, ...
- Des éditeurs parmi lesquels : Dassault Systèmes, Elysium, Oracle, ProSTEP, PTC, SAP, Siemens PLM, ...
- Des intégrateurs parmi lesquels : Atos, CADFEM, Seeburger, T-Systems, xPLM, ...

Les critères du CPO sont regroupés sous différents chapitres, chaque critère ayant un poids permettant l'évaluation requis / recommandé / optionnel.

- Interopérabilité : critères mesurant la facilité d'interfaçage et d'échange des données
- Infrastructure : critères relatifs à une évolution maîtrisée du système d'information
- Extensibilité : critères sur l'existence et la qualité d'utilisation d'une boîte à outil pour développements complémentaires

- Interfaces : critères mesurant la mise à disposition d'interfaces documentées et performantes, ainsi que leurs cycles de vie.
- Standards : critères d'évaluation de l'utilisation des standards (normes) et de la volonté de l'éditeur d'avoir un bon degré de conformité aux bonnes pratiques d'implémentation
- Architecture : critères mesurant la lisibilité de l'architecture des progiciels et la clarté de la documentation associée.
- Partenariats entre éditeurs et utilisateurs de solutions IT : évaluation de la relation
- Validité and Prérequis : ce chapitre précise les règles du jeu pour qui signe le CPO.

Le CPO

- combine la technologie avec les entreprises,
- définit une référence de base pour l'ouverture d'une solution PLM,
- est une ligne directrice pour les négociations avec les clients, les fournisseurs et les prestataires de services
- fournit la transparence sur les capacités et les besoins d'ouverture
- est basé sur l'auto-engagement volontaire des participants, documenté par la signature du CPO
(download CPO at www.prostep.org/en/cpo.html)

RECOMMANDATION

Signer le CPO permet d'être informé des évolutions des critères et de contraindre les éditeurs-fournisseurs de les respecter.

A noter qu'il n'est pas nécessaire d'être membre de l'association ProSTEP pour signer le CPO, mais ne pas en faire partie ne permet pas d'influer sur l'orientation des standards.

La PFA Filière Automobile et Mobilités recommande aux entreprises de la filière de signer le Code of PLM Openness*, sans obligation d'être membre de l'association ProSTEP.

(la procédure de signature s'effectue via le lien : www.prostep.org/en/cpo.html)

VALdriv PLM
PFA

Contacts :

Alexandre Loire ; GALIA : loire@galia.com

Joël Cointre ; PFA : joel.cointre@pfa-auto.fr